

Session ordinaire du **19 Février 2020**

Délibération n° 02/01/2020

concernant l'approbation du compte d'administration dressé par **Monsieur PERRIERE Jean Guy**, ordonnateur.

Réunion du **19 Février 2020** à **18 Heures 30** tenue sous la présidence de **SOURNET Jean Pierre** doyen d'âge

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait représenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice **2019** et les autorisations spéciales qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte d'administration dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que **Monsieur PERRIERE Jean Guy**, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2019, les finances du **Budget de l'Eau Potable** en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ou utiles.

Procédant au règlement définitif du budget de **2019**, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

SUBDIVISION	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICITS	EXCEDENTS	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS
Section d'Investissement		161 129.85 €	293 397.35 €	191 988.70 €	101 408.65 €			59 721.20 €
Section de Fonctionnement		32 480.13 €	142 963.08 €	158 101.52 €		15 138.44 €		47 618.57 €
TOTAUX		193 609.98 €	436 360.43 €	350 090.22 €	86 270.21 €	15 138.44 €		107 339.77 €

Après le retrait de Monsieur le Maire de l'assemblée délibérante

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Arrête à la somme totale de / le montant des crédits correspondant aux dépenses engagées non mandatées qui doivent être repris au budget unique de l'exercice 2020.

Fixe à la somme de _____ €. le montant du prélèvement sur l'excédent de la section ordinaire destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section extraordinaire.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2019, définitivement closes et les crédits annulés.

Fait à ARES, le 19 Février 2020

Ont signé au registre des délibérations : M. PERRIERE – Mme PALLET – MM. MORVAN – MARTINEZ – Mme BOUYGUE – MM. SOURNET – CORBIERE – ESPLANDIU – Mmes SENESCAL – LASNE – MEUNIER-LALANNE – MM. LANDREAU – MATHONNEAU – Mme LE BIHAN – M. RATEL – Mmes DESTOUESSE – LABANSAT – MM. BOUNY – LACOUCHIE – Mmes LAMBERT – BALDES-FORTIER –

Pour expédition conforme :